



EPALINGES

**Concerne : Elaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (ou plan lumière) – Réponse au postulat déposé par le Conseiller Laurent Balsiger et au vœu du Conseiller Charles-André Bolomey en vue de l'intégration de la technologie LEC dans le cadre dudit plan directeur**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Législatif du mardi 25 juin 2013, Monsieur le Conseiller Laurent Balsiger a déposé un postulat invitant la Municipalité à élaborer un plan directeur de l'éclairage public. En annexe, vous trouverez le texte intégral de cette intervention.

Dans la même soirée, le Conseiller Charles-André Bolomey a émis un vœu en vue de l'intégration de la technologie LEC (Lighting Energy Controller). En annexe, vous trouverez le texte intégral de cette intervention.

✧ ✧ ✧ ✧

## **1. Objet du postulat et du vœu**

Le postulat de M. Balsiger invite la Municipalité à étudier la possibilité d'établir un schéma directeur de l'éclairage public ou plan lumière, dans l'optique d'obtenir une vision globale de l'éclairage public sur le territoire communal. M. Bolomey souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'intégrer à l'éclairage public, ainsi qu'à celui des bâtiments publics, la technologie LEC (Lighting Energy Controller) qui permettrait de substantielles économies d'énergie.

## **2. Prestations actuelles**

Faute d'une vision globale, la Commune d'Epalinges, via son bureau technique, traite actuellement les demandes concernant l'éclairage public de cas en cas. Ainsi, chaque nouvelle demande de crédit liée à l'éclairage public génère des interrogations et discussions, tout à fait légitimes de la part des Conseillers communaux, quant au choix des changements effectués sur l'éclairage public. De plus, cette situation, ne permet pas au bureau technique de travailler de manière efficiente et d'étayer ses interventions de manière professionnelle.

Jusqu'à maintenant, la commune a effectué les modifications et remplacements dictés par les Services Industriels lausannois, prestataires de services et fournisseurs de courant. En outre, il a fallu tenir compte des modifications de la législation fédérale qui nous imposent de changer les ampoules de nos luminaires, les anciens modèles étant dorénavant interdits à la vente. Cette année encore, nous allons procéder à la mise en conformité de notre réseau.

La Municipalité, dans un souci tant d'économie que d'écologie, souhaite limiter au maximum les dépenses d'énergie de la commune. La technologie LEC, proposée par M. Bolomey, est appliquée depuis plusieurs années dans la commune de Morges qui a vérifié qu'elle permet des économies d'énergie de l'ordre de 20%.

. / .

### 3. Proposition

Au vu de cette situation, la Municipalité considère que la proposition contenue dans le postulat de M. Balsiger, comme le vœu de M. Bolomey répondent à un réel besoin.

En effet, le thème de l'éclairage urbain a longtemps été traité de manière sécuritaire et quantitative seulement. Aujourd'hui, il joue un rôle important dans l'aménagement de l'espace urbain et s'impose comme une nouvelle composante des villes et des communes.

Par une utilisation judicieuse, il permet de :

- révéler la commune, l'espace urbain, le territoire ;
- hiérarchiser les axes, permettant une meilleure lecture du territoire pour les usagers ;
- créer des repères, une identité, mettre en valeur, faire plaisir ;
- créer des liens dans une commune éclatée ;
- jouer en faveur de la sécurité et réduire les incivilités ;
- répondre aux critères du développement durable.

L'éclairage fait ainsi partie de l'animation urbaine et augmente le sentiment de bien-être dans la commune.

Par conséquent, il sera proposé à la Municipalité la mise sur pieds d'un Plan Directeur de l'éclairage public (*PDép*), afin de se munir d'un outil de gestion qui définisse les grandes orientations en matière d'éclairage et fixe les lignes directrices pour la mise en lumière de la Commune. Etabli en collaboration avec le bureau technique, il deviendra un outil de travail permettant de mieux gérer, quantitativement et qualitativement, la lumière sur l'ensemble du territoire.

### 4. Analyse de mises en œuvre de plans lumières (Benchmarking)

Pour concrétiser cette proposition, le bureau technique a pris contact avec différentes communes qui élaborent ou sont en train d'élaborer un plan lumière, dont Ecublens, Lausanne, Morges, Penthalaz, Pully, Rolle.

Les démarches entreprises par ces communes peuvent se classer en deux catégories distinctes :

- les études techniques visant les économies et l'efficacité énergétique (Penthalaz) ;
- les études visant plutôt un caractère artistique (Rolle).

Pour mener les études qui aboutissent à un bilan de situation, il faut s'adresser à des bureaux d'ingénieurs, d'éclairagistes ou de spécialistes en éclairage architectural. Les uns sont spécialisés dans les concepts, les autres dans les bilans ou encore dans le design urbain et l'esthétique. Une agence est souvent citée, notamment par Lausanne, Morges ou Pully. Il s'agit de RADIANCE 35 de Liège. Ce bureau spécialisé dans l'éclairagisme semble offrir l'avantage de réunir tous les critères cités ci-dessus. En effet, il est, selon les renseignements obtenus, dans la capacité d'élaborer un plan directeur (visions, grandes lignes) et ensuite d'élaborer un plan lumière (objet par objet).

Comme notre commune possède peu ou pas de bâtiments historiques dont la valeur architecturale ou symbolique mérite un éclairage particulier, la Municipalité a décidé de s'en tenir à l'élaboration d'un plan directeur, dont le coût ne devrait pas excéder les CHF 30'000.-- et qui intégrera les conclusions de l'étude relative à l'application de la technologie LEC sur le territoire ainsi que dans les bâtiments publics de la commune.

Ce montant a été pris en compte dans l'élaboration du budget et ne justifie pas la présentation d'un préavis au Conseil communal, mais ce dernier sera tenu informé de l'avancée des travaux relatifs à ce dossier. Le bureau technique poursuit les investigations et une décision sera prise avant l'été.

## **5. Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**

- vu le rapport de la Municipalité du 17 février 2014,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- 1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller L. Balsiger et au vœu de Monsieur le Conseiller Ch.-A. Bolomey.**

Epalinges, le 17 février 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

**Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard**

Annexes : Postulat de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger  
Vœu de M. le Conseiller communal Charles-André Bolomey

## Postulat pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (ou plan lumière)

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Cher(e)s Collègues,

Comme nous le prouve les discussions à propos du préavis 18/2013 « Création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzilier et des Orchez ; remplacement des têtes de candélabres – demande d'un crédit de construction » ainsi que les questions et remarques des palinzards entendues par nombre d'entre <sup>nous</sup> sur ce sujets. En effet, que ce soit par son absence, son inefficience, voire son excès, ce sujet anime les débats depuis quelques temps déjà.

Or, faute d'une vision globale sur ce sujet, la Municipalité traite les demandes au cas par cas, sans pouvoir justifier véritablement ses choix, réouvrant ainsi les questions et débats, à chaque nouveau projet ou nouvelle demande lié à l'éclairage public.

L'éclairage public est une infrastructure importante, un des rares réseaux visibles et couvrant plusieurs fonctions : éclairer, sécuriser, mettre en valeur, etc. Parmi les nombreuses questions ou remarques que l'on entend liées à l'éclairage public, en voici quelques-unes en exemple : ma rue est trop ou pas assez éclairée, faut-il diminuer l'éclairage public (allumage par détecteur, réduction la nuit) ? voire le supprimer (Morat va le faire cet été) ? qui de la pollution lumineuse ? quels sont les normes et standards pour les différentes situations (grands axes routiers, zone 30, etc.) ? nos monuments sont-ils bien mis en valeur ? quelle ambiance nocturne pour nos rues et places ?

De nombreuses communes et villes vaudoises se sont dotées d'un tel outil, on peut notamment citer Rolle, Montreux, Pully, Lausanne, etc. *ainsi que de nombreuses petites communes*

Afin de poser les objectifs en matière d'éclairage public de notre commune, de définir la vision et les standards à appliquer selon les différentes situations rencontrées et ainsi de répondre aux différentes questions qui se posent sur ce sujet sensible, j'invite la Municipalité à réaliser un schéma directeur de l'éclairage public, ou plan lumière, qui traitera notamment des points suivants :

- La vision et les objectifs en termes d'éclairage public de la commune d'Epalinges ;
- Normalisation de l'éclairage sur les axes de circulation (définir pour chaque typologie de route les éléments suivants : le niveau d'éclairement moyen, le type de matériel préconisé, l'interdistance des éléments, la hauteur de pose, la puissance installée, etc.) ;
- Mise en valeur du patrimoine et la création d'une ambiance sur les places / sites remarquables ou fréquentés ;
- Développement durable et énergie (mesures et objectifs d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse, etc.).

Monsieur le Président, cher(e)s collègues, je vous remercie de soutenir ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étudier cette opportunité et faire une proposition dans ce sens.

Epalinges, le 25 juin 2013



## **Vœu: séance du Conseil Communal du 17 septembre 2013**

### ***Monsieur le syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues***

Dans le droit fil du postulat que vient de présenter notre collègue Laurent Balsiger, postulat que je soutiens avec conviction, je souhaite réitérer le vœu, allant dans la même direction, que j'avais adressé à la Municipalité, lors de la séance du Conseil du 22 février 2012.

A l'heure de Fukushima, et à celle du label de Cité de l'énergie auquel notre Commune aspire, il est nécessaire d'intégrer, Mesdames et Messieurs, une certaine dose de technologie moderne dans nos investissements énergivores, et réfléchir en regardant l'avenir.

L'énergie est un bien précieux que nous devons économiser. Sortir du nucléaire sera possible si tout le monde, et notre Commune en particulier, tire à la même corde. Ce préambule étant fait, entrons dans le vif du sujet:

Le système auquel je fais allusion, utilise la technologie dite du LEC (Lighting Energy Controller) qui consiste à maintenir la tension dans la limite basse de la bande de 207 à 253 V où les SI nous la délivre. Rappelons que cette variation de tension est due à l'état de la performance de notre production d'électricité.

Ce faisant, la puissance consommée est "mathématiquement" plus basse et, au final, nous économisons de l'énergie, ce qui est un bienfait pour l'environnement, et de l'argent, ce qui un bienfait pour notre Commune. Je n'irai pas plus loin dans les considérations techniques, qui restent d'un intérêt de second ordre pour la plupart d'entre nous.

Cette technologie est de plus en plus utilisée dans les

- ⇒ Centres commerciaux
- ⇒ Parkings
- ⇒ Hôpitaux
- ⇒ Ecoles
- ⇒ Entrepôts
- ⇒ Eclairage public
- ⇒ Etc.

Elle offre d'autre part des avantages non négligeables tels que

- ⇒ Doublement de la durée de vie des lampes → un gain économique appréciable
- ⇒ Réduction de l'échauffement des locaux en été → gain de climatisation.
  - Moins de climatisation = moins de dépenses d'énergie couplée avec l'économie de celle-ci

Citons maintenant quelques exemples proches de chez nous

#### ⇒ **Lausanne**

- TL, grand dépôt de la Borde: 17000frs d'investissement, 22000 frs d'économie/an soit un retour sur investissement de 9.5 mois

#### ⇒ **Morges :**

- Après avoir choisi ce système pour son éclairage public, la Commune commence à équiper ses bâtiments scolaires
- un premier test sur la Grand Rue a permis de mettre en évidence une économie de 28%
- la mise en service du système au Collège de Beausobre a permis une économie de 19% sur la consommation électrique

⇒ **Vevey**

- parking du Panorama; plus de 10000 frs d'économie par an pour un investissement de 9600 frs, dégageant un retour sur investissement de moins d'un an

⇒ **Montreux**

- Le grand hôtel Magestic: 40000frs d'investissement, 35000 frs d'économie, soit un retour sur investissement de 1,14 an

⇒ Etc. Etc. La liste n'est pas exhaustive.

***Dans le cadre du plan directeur proposé, portant sur l'éclairage public, je propose, Mesdames et Messieurs, d'étendre la démarche aux locaux communaux, tels que bâtiments scolaires, salles de sport, salle des fêtes, etc., de façon à atteindre le quota critique où le LEC est économiquement rentable.***

***L'objectif final étant un gain d'énergie (amélioration du bilan) et financer (diminution des charges de la Commune)***

